



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 20

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du neuf décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

DCM N°2025-64 - Finances : Décision modificative n°2-Exercice 2025

Rapporteur : Vincent GOYET

Il est indiqué à l'assemblée que les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2025 nécessitent des ajustements par l'inscription de recettes et de dépenses non prévues.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u><i>Ecritures réelles</i></u>		
011	Autres charges de gestion courantes	-5 000,00	
66	Charges financières	7 748,00	
014	Atténuation de produits	792,00	
73	Impôts et Taxes		3 540,00
Total		3 540,00	3 540,00

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u><i>Ecritures réelles</i></u>		
21	Immobilisations corporelles	831 272,48	
23	Immobilisations en cours	32 460,52	
13	Subventions d'investissement		463 733,00
16	Emprunts et dettes assimilées		400 000,00
Total		863 733,00	863 733,00

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-64-BF
Date de réception préfecture : 18/12/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.5217-10-6,
Vu l'article 106 III de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,
Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu la délibération 2022-57 du 12 septembre 2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57,
Vu la délibération n° 2025-27 du 14 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2025-2 relative à l'exercice comptable 2025 du budget communal, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom**

**Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts**





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

NOTE DE SYNTHESE

Section de fonctionnement

Les dépenses doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire.

-Chapitre 011, -5 000 €

Une partie des crédits affectés pour des études ne nécessitant pas d'investissement sont redéployés sur deux chapitres.

- Minoration, Nature 617, -10 000 €,

Un complément de crédit doit être affecté à l'entretien et la réparation de biens mobiliers.

- Ajustement, Nature 61558, + 5000 €.

-Chapitre 66, +7 748 €

Le solde du chapitre 011 est affecté au chapitre des « Charges financières ».

L'acquisition d'un terrain, nécessite la réalisation d'un emprunt, des intérêts devront être versés.

- Nature 6641, + 7 748 €.

La notification du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales nécessite un ajustement qui impacte les dépenses et les recettes.

-Chapitre 014, +792 €

Accroissement du « reversement » par la ville.

- Nature 7392221, +792 €.

-Chapitre 73, +3 540 €

Complément de recettes à percevoir.

- Nature 732221, +3 540 €.

Section d'investissement

Les propriétaires des parcelles section AW 370, 371, 372, 373, grevées d'un emplacement réservé au PLU pour l'extension du parking et l'aménagement de l'entrée de ville, ont mis en demeure la commune d'acquiescer leurs terrains en faisant usage de la procédure de délaissement prévue à l'article L230-1 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'aucun accord amiable n'est intervenu entre les parties sur le prix de ces parcelles, la commune a saisi le juge de l'expropriation aux fins de prononcer le transfert de propriété.

Actuel de réquisition en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-64-BF
Date de réception préfecture : 18/12/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2025

La cour d'appel s'est prononcée le 8 octobre dernier en fixant le prix global de ces acquisitions à 831 272,41 €. La commune a fait appel de ces décisions, l'appel n'étant pas suspensif la commune doit s'acquitter de cette somme dès notification des jugements.

Dépenses :

-Chapitre 21, +831 272,48 €

- Nature 2111, +831 272,48 €.

Des révisions de prix afférents au marché de travaux de la place Neuve et du Centre Ancien nécessitent un complément de crédit.

-Chapitre 23, +32 460,32 €

- Nature 2315, +32 460,52 €.

Recettes :

Inscription de la participation aux travaux de la place Neuve de la Région Provence Alpes et du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité.

-Chapitre 13, +463 733 €

- Région : Nature 1322, +200 000 €,
- Conseil Départemental 13 : Nature 1323, +263 733 €.

Le financement est complété par un emprunt à réaliser.

-Chapitre 16, + 400 000 €

- Nature 1641, +400 000 €.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-64-BF
Date de réception préfecture : 18/12/2025